

Adresse Postale :

Cambié 09000 Serres sur Arget

contact@cea09ecologie.org

cea09ecologie.org

*Association « le Chabot »
de Protection des Rivières
Ariégeoises*

Sentenac, le 5 avril 2016

Contribution du Comité Écologique Ariégeois et du Chabot pour l'enquête d'utilité publique de mars 2016 pour la réalisation de travaux coordonnés dans le lit et la berge du Salat à Seix

Nous approuvons le principe de construire enfin un réseau de collecte des eaux usées digne de ce nom pour le village de Seix.

Nous regrettons par contre que cela se fasse au détriment d'un cours d'eau en très bon état écologique, de ses berges, des habitats et des espèces protégées qui y vivent.

Une fois de plus la Nature sert de variable d'ajustement, alors que d'autres solutions moins dommageables et plus économiques sont de toute évidence possibles.

Dans ces conditions-là nous sommes totalemment opposés à ce projet de conduite posée dans le lit mineur du Salat.

D'autres solutions sont possibles.

Le nouveau dossier est en grande partie identique à celui présenté en 2014 et qui avait été jugé insuffisant par les administrations.

L'essentiel des nouveaux ajouts sert à vouloir justifier à tout prix le passage de la conduite par le lit du Salat.

Le Bureau d'études PRIMA et le SMDEA utilisent des arguments fallacieux pour arriver à leur fin.

Nous allons dans ce dossier tenter de présenter des éclaircissements.

À la page 5 du dossier présenté par PRIMA-SMDEA il est affirmé :

Le passage de cette canalisation d'assainissement dans le lit du Salat est la solution la plus appropriée pour une bonne collecte de l'ensemble des effluents, compte tenu de la configuration des habitations sur le centre-bourg de Seix et de l'implantation des rejets directs.

Ce projet s'inscrit donc dans un contexte global de mise aux normes de l'assainissement de l'ensemble du bourg de Seix.

Cette implantation permet de plus le transfert gravitaire des effluents, alors qu'un tracé alternatif aurait nécessité l'installation d'un poste de refoulement. Cette solution alternative a été écartée en raison des **difficultés rédhibitoires d'accessibilité**.

En page 30 du dossier nous apprenons que les engins et les matériaux nécessaires à la construction de la conduite (environ 1500 tonnes) seront acheminés pour une bonne part par Campoursi.

C.4.1 Accès au chantier

L'accès à la partie amont du chantier (amont passerelle piétonne) se fera depuis l'amont (Place du Campoursi), vers l'aval. Un accès pourra se faire également via la rue Gaston Lagorre (via la rampe de la passerelle piétonne).

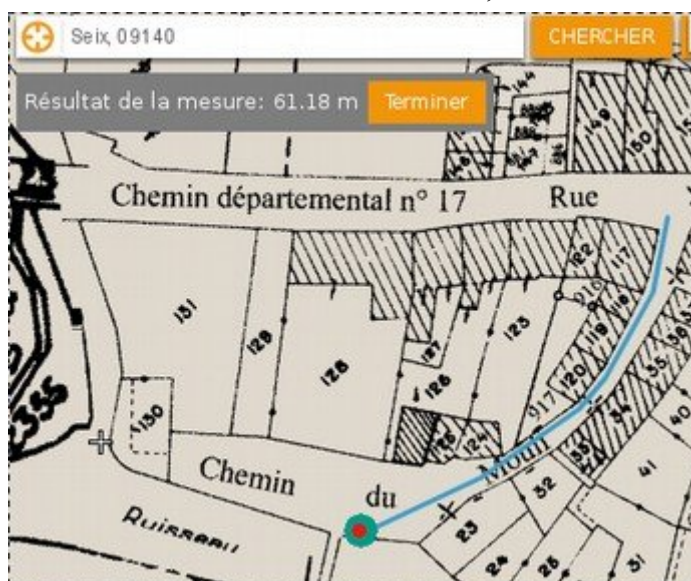


Passage de Campoursi : largeur 2,20 m

Distance entre hydrocureur et poste de refoulement : 48,73 m



Chemin du Mouli : largeur au trait rouge : 2,24 m



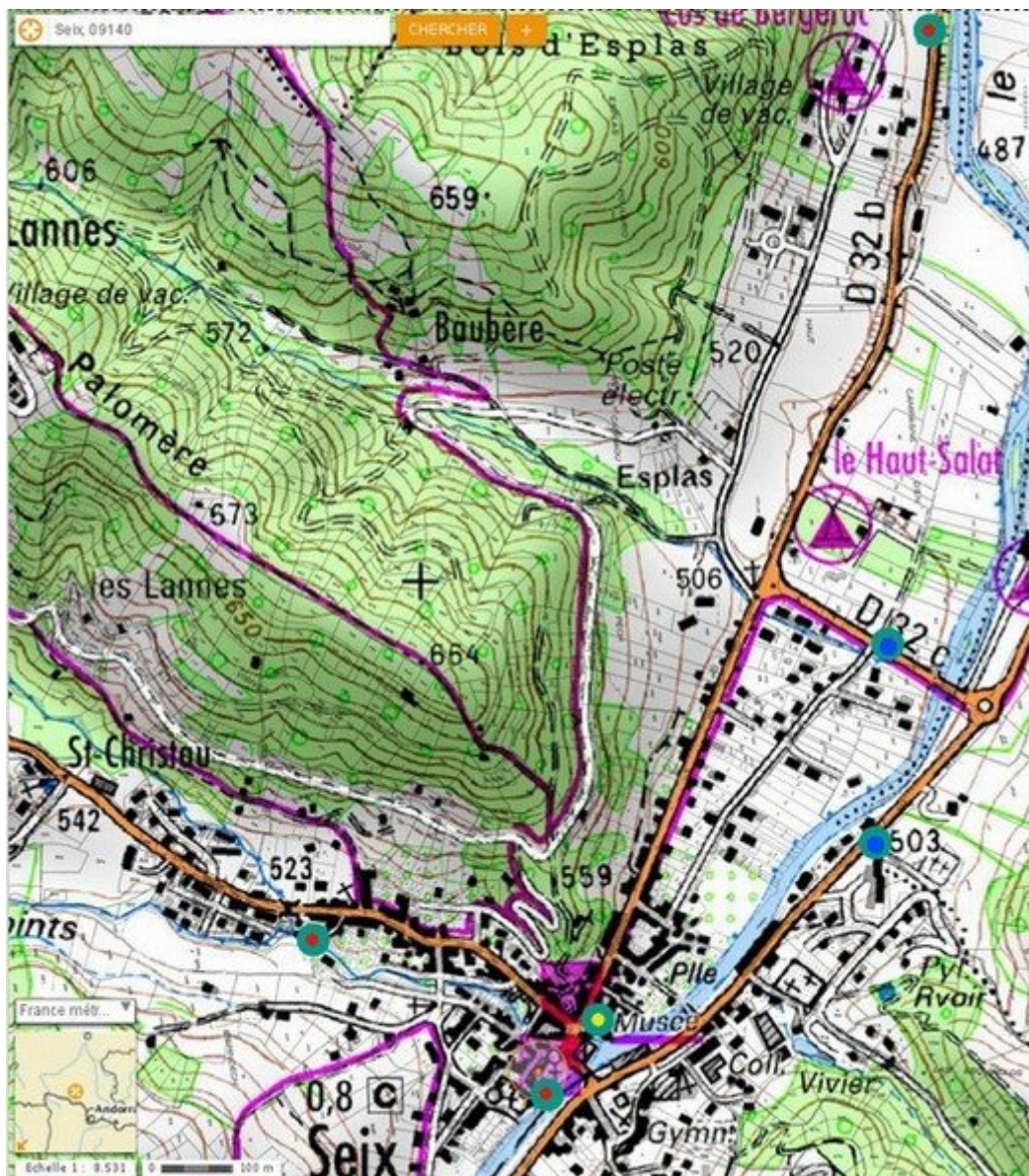
Distance entre hydrocureur et poste de refoulement : 61,18 m

Au bout du Chemin du Mouli un même poste de refoulement est prévu en bordure immédiate de l'Esbintz et plus éloigné de la route. Il sera accessible par une ruelle toute aussi étroite (à 4 cm près mais avec un virage) et situé dans un endroit très peu fréquenté, contrairement à Campoursi à côté du fournil du boulanger où la présence est quotidienne. De plus, il desservira beaucoup plus d'habitations que le PR de Campoursi. (voir pièce jointe n° 2). Visiblement ici ça ne pose pas de problèmes. Un autre poste, plus accessible celui-là, est prévu à côté des anciens bains, quai Bordes-Pages, en bordure du Salat aussi. Il desservira toute la partie du bourg sur la rive droite de l'Esbints.

Les cartes fournies permettent de constater la présence de 5 postes de relèvement, actuels et futurs. **Ils sont tous situés en bordure de cours d'eau** (voir pièce jointe n° 1).

Un poste existant en contrebas du collège existe depuis 2004 et n'a à priori jamais débordé.

Le PR de Campoursi ne desservira que très peu de logements (15 à 20). Les PR du Quai Bordes-Pages et du Mouli desserviront une grande partie de l'ouest du village (voir pièce jointe n° 2).



Point vert avec centre rouge :
Nouveaux postes prévus

Point vert avec centre bleu :
Postes en place

Point vert avec centre jaune :
Poste prévu à Campoursi

Nous trouvons étonnant que le SMDEA ne dispose pas d'un véhicule cureur de postes de refoulement de petite taille, au vu toutes les petites ruelles de nos villages de montagne qu'il faudra bien équiper en canalisations des eaux usées et où des postes de refoulement sont souvent indispensables. Dans les faits les camions hydro-cureurs disposent de tuyaux avec des rallonges leur permettant des distances d'intervention de plus de 50 m.

Notre proposition de faire passer la conduite des eaux usées par le pont sur le Salat en face de l'église est réfutée au prétexte que :

1. Solutions alternatives :

La solution proposée de poser la canalisation en gravitaire entre la place Gaston Toureille et la rive droite du Salat en passant par le pont n'est pas possible. D'une part le réseau d'eaux usées doit être posé avec une pente minimale de 5 mm/m (voir 3 mm/m en utilisant des conduites en fonte), la topographie du terrain ne permet pas de relier la rive droite du Salat au réseau projeté. D'autre part, l'arrêté de permission de voirie du Conseil Général de l'Ariège impose également une hauteur de remblai du 80 cm minimum entre la génératrice supérieure de la conduite et le niveau supérieur de la chaussée (Article 2 de l'Arrêté n° 2013-383). La charge des ponts de l'Esbintz et du Salat n'est pas suffisante.

Pour le Campourcy en plus de la boulangerie il y a 8 branchements d'eaux usées à raccorder avec des habitations principales et notamment l'immeuble de l'OPAC.

D'une part l'arrêté de permission de voirie cité permet une hauteur de remblais de 60 cm sous un trottoir, ils ne connaissent donc pas leur métier, (voir pièce jointe n° 3) et d'autre part des conduites en PVC ou en fonte peuvent être placées sous la surface de trottoir à condition d'être enrobées de béton comme le démontrent les images ci-dessous : (voir aussi pièce jointe n° 4).

Exemple : La rénovation du pont de Saint-Jean-de-Losne (3)



<http://3.bp.blogspot.com/-khis9r-nBM4/U85htXQRGYI/AAAAAAAAACS0/JfEHHZzwjpw/s1600/1.jpg>

mardi 22 juillet 2014

3 mois déjà...

Il faut bien mesurer tout le travail accompli par l'entreprise DL Equipment de Losne et ses sous-traitants, même si le temps semble long aux Saint-Jean-de-Losnais soumis au double sens de circulation rue de la Liberté et à la circulation alternée sur le pont.

La rénovation de la partie amont du tablier, neutralisée depuis début avril, est achevée.

Les nouvelles canalisations d'eaux usées, électricité, gaz, posées dans le nouveau trottoir élargi ont été fixées en place et recouvertes de béton.

La « charge » des deux ponts (expression étonnante) serait insuffisante. Il semble qu'il s'agisse de l'épaisseur du tablier du pont au-dessus des éléments porteurs.

Le pont du Salat dispose d'une épaisseur de 0,60 m entre le haut des pierres formant la voûte à son plus haut point et le revêtement du trottoir.

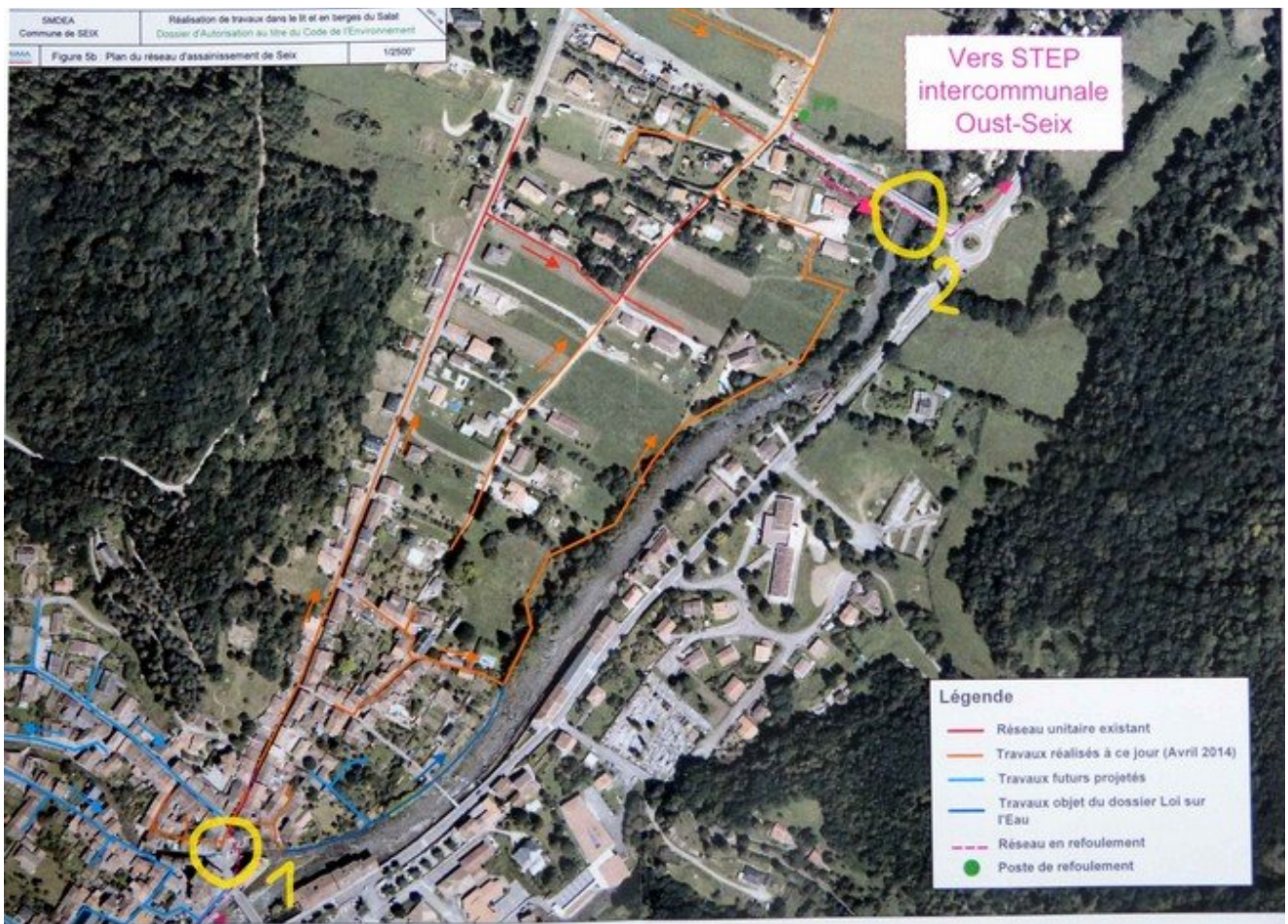


Le pont sur l'Esbintz n'a pas l'épaisseur disponible, la voûte arrive sous le goudron. Pourtant plusieurs conduites le traversent.

Une conduite prévue en provenance du poste de relèvement situé quai Borde-Pages le traversera sans problème (1).



La conduite en provenance du poste Route du Pont Neuf rejoint le rond-point par ce pont de faible épaisseur (2) sous le trottoir, voir ci-dessous (pièce jointe n° 4).



La prétendue impossibilité de passer par les ponts doit donc être rejetée.

Pour l'écoulement gravitaire un très léger point-bas devant l'église semble exister. (Pièce jointe)
En plaçant la conduite des eaux usées sur le côté aval (ou amont) du pont de l'Esbintz, comme c'est prévu pour la conduite de refoulement, toutes les eaux usées en provenance des deux rives de l'Esbintz pourraient être refoulées avec un seul poste situé Quai Borde-Pages, soit par le pont du Salat vers l'Avenue de la Barraque où une conduite arrive déjà jusqu'en dessous de la pharmacie et qui devra être prolongée pour desservir le bourg sur la rive droite du Salat, soit vers la rue de Fons de Seix pour arriver ensuite en gravitaire jusqu'au PR de la rue du Pont Neuf. On peut observer aussi qu'une remontée de la canalisation de 2 m (mesure Geoportail) est prévue depuis le bord du Salat (parcelle 112, campagne d'en bas) jusqu'à la rue du Pont Neuf (**voir pièce jointe n°7**).

D'ailleurs l'épaisseur réglementaire de 0,80 m entre la génératrice supérieure et la chaussée ne semble pas préoccuper beaucoup le SMDEA : La conduite (eaux pluviales ou eaux usées ?) au bout de la Passade de Siguer est recouverte avec à peine 30 cm de gravier.



Le SMDEA nous reproche aussi :

Le chiffrage de la conduite proposée dans le registre fait apparaître de nombreux oublis, et ne respecte pas les règles du fascicule 70 du CCTG. Les largeurs de tranchée, le démontage et remontage des clôtures et murs des parcelles traversées, la démolition et le goudronnage de la voirie rue de la passerelle, le remblaiement et le compactage des voiries en grave non traitée, les branchements et les pièces, le raccordement au réseau existant, ...

Nous aimerions bien que le SMDEA s'explique sur les « règles du fascicule 70 du CCTG » qui ne seraient pas respectées. Après lecture de ce « fascicule » nous n'avons rien trouvé qui contredise fondamentalement notre proposition alternative.

Il est facile de nous reprocher « des oublis ». Nous ne sommes pas des spécialistes. Le SMDEA se doit de l'être.

Pourtant il ne fournit pas la moindre estimation détaillée du coût des travaux !

Ailleurs en France des syndicats de gestion des eaux proposent plusieurs projets possibles avec des coûts prévisionnels détaillés.

Par exemple, Vieilleville en Loire-Atlantique : Population : 3263 habitants ; Superficie:51,76 km²

[http://www.google.fr/url?](http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=10&ved=0ahUKEwja4Ke8qdfLAhXDOhoKHSX0CiYQFghWMAk&url=http%3A%2F%2Fwww.vieilleville44.com%2Fwp-content%2Fuploads%2F2013%2F09%2FPLU-ZA_ANNEXES-1.2.3-Notice.pdf&usg=AFQjCNFB49Y1vAuGmKDnPW2jcpOutigebQ)

[sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=10&ved=0ahUKEwja4Ke8qdfLAhXDOhoKHSX0CiYQFghWMAk&url=http%3A%2F%2Fwww.vieilleville44.com%2Fwp-content%2Fuploads%2F2013%2F09%2FPLU-ZA_ANNEXES-1.2.3-Notice.pdf&usg=AFQjCNFB49Y1vAuGmKDnPW2jcpOutigebQ](http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=10&ved=0ahUKEwja4Ke8qdfLAhXDOhoKHSX0CiYQFghWMAk&url=http%3A%2F%2Fwww.vieilleville44.com%2Fwp-content%2Fuploads%2F2013%2F09%2FPLU-ZA_ANNEXES-1.2.3-Notice.pdf&usg=AFQjCNFB49Y1vAuGmKDnPW2jcpOutigebQ)

LE BARBIN

Ce secteur comprend 15 maisons.

Système d'assainissement collectif étudié : Il comprendrait un réseau de collecte gravitaire, qui transporterait les effluents jusqu'à un poste de refoulement.

Les eaux usées seraient ensuite refoulées vers le réseau gravitaire existant de l'Hommetière.

COÛT ESTIMATIF DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	Nombre	Coût unitaire (€ HT)	Coût total (€ HT)
Maisons existantes desservies	15		
RÉSEAU GRAVITAIRE			
Conduite sous chaussée (prof. <2 m) (m)	454	160	72 640
Conduite sous champ	6	90	540
Surcoût : fonçage sous RD 753	1	7 000	7 000
Branchements	15	800	12 000
Coût du réseau gravitaire			92 180
RÉSEAU DE REFOULEMENT			
Conduite de refoulement (m)	55	70	3 850
Conduite de refoulement dans la même tranchée que le gravitaire (m)	332	50	16 600
Poste de refoulement	1	20 000	20 000
Coût du réseau de refoulement			40 450
DIVERS ET IMPRÉVUS (10%)			13 263
COÛT DE L'INSTALLATION COLLECTIVE			145 893
<i>Coût moyen du réseau par maison existante desservie</i>			<i>9 726</i>
Surcoût (raccordement à la charge des particuliers)	15	1 000	15 000
COÛT TOTAL DE LA SOLUTION			160 893

Notre proposition pourrait donc être raisonnablement estimée en euros HT à :

Conduite sous chaussée (chemin sur sol naturel)	25 m	160	4000
Conduite sous champ (anciens jardins en friche)	157,8 m	90	14202
Branchements évalué à	15	800	12000
Conduite de refoulement dans la même tranchée que le gravitaire (Campoursi)	50 m	50	2500
Poste de refoulement (Campoursi)	1	20000	20000
Divers et imprévus (10 %)			4910

Coût de l'installation collective **54012**

Notre estimation se situe donc à la moitié du coût avancée par le SMDEA.

Cette estimation est d'ailleurs corroborée par le coût prévisionnel du SMDEA de la « conduite sous champ » depuis la passade de Siguer jusqu'au PR de la Rue du Pont Neuf. Il estime le coût à 97000 euros pour une longueur de 648 m, ce qui fait **149 euros/m** alors que les 230 m du passage de la conduite dans le lit du Salat reviennent à 107546 euros, donc **467,59 euros/m**.

C'est donc bien le SMDEA lui-même qui démontre que le passage par la terre ferme est trois fois moins onéreux que le passage par le lit du Salat !

Parmi les trois murs présents sur le trajet deux sont munis de portes avec des seuils en pierre qui permettent le creusement par en dessous sans déstabiliser le mur, le troisième est déjà en état de démolition avancé.

Porte de l'autre mur Impasse de la maternelle

En haut :

Vue vers le sud depuis la Rue de la Passerelle vers l'Impasse de la Maternelle. Les anciens jardins sont en friche avancée.



À droite :

Vue vers le sud-ouest en direction de la rue de la Passerelle avec le mur partiellement démoli.

Flèche rouge : petit toit de la porte dans le mur qui longe la rue de la Passerelle.



La pose de la conduite devrait idéalement suivre la limite de la zone inondable du PPRI. Comme aucune nouvelle construction ne sera tolérée en zone inondable, la conduite se trouvera automatiquement en limite basse de la zone constructible. Une trajectoire aussi rectiligne que possible limitera le nombre de regards. Les distances inférieures à 80 m entre les voies publiques permettent de placer les regards dans ces ruelles.

De la conduite d'assainissement enterrée dans la berge :

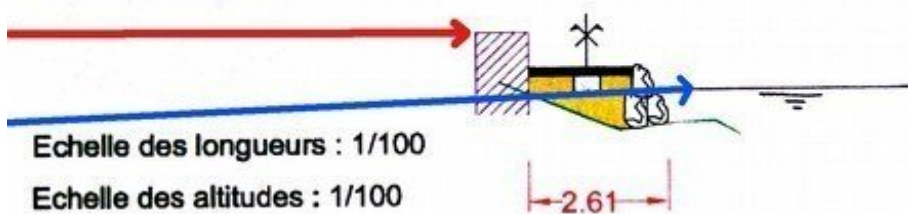


Vue de la berge au niveau de T22. La largeur ne permet pas le passage d'une pelleteuse, même petite. Les travaux se feront dans la section mouillée de la rivière. La digue formée par la conduite formera un obstacle au libre écoulement des eaux exigé en zone inondable.

flèche rouge :
Mur inexistant

flèche bleue : Niveau d'eau invraisemblable au vu de la berge naturelle (photo)

TRAVERS 22

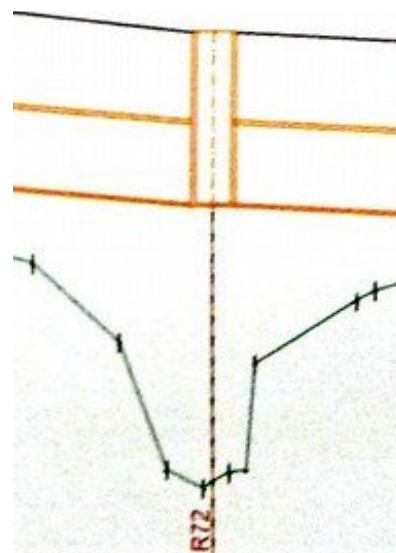


Echelle des longueurs : 1/100

Echelle des altitudes : 1/100

PC : 500.00 m

Altitudes TN	503.87	503.16	503.03	503.00	503.11	502.84
Distances à l'axe TN	-1.65	-0.00	0.61	0.69	1.72	2.36
Distances partielles TN		1.65	0.61	0.21	0.69	0.67
Altitudes Fil d'Eau		504.13	503.25			
Altitude du Projet		504.13				



Terrain	183.20	185.16	186.20	187.02	187.59	188.15	190.43	190.84
	503.70	503.52	503.22	503.17	503.21	503.47	503.61	503.64
	1.96	0.00					2.29	
Distances cumulées				187.222				
Cotes bords EU				504.24				
Cotes radiers EU				503.84				
Profondeurs EU				0.40				
Longueurs EU				187.222				
Canalisations EU								
Pentes EU								

Conduite d'assainissement dans l'Arize à La Bastide de Serou



Alors que les crues de l'Arize n'ont rien de comparable avec la violence des crues du Salat, une conduite d'assainissement placée en berge y est en piteux état : couvercle défoncé, protection en béton éclatée, le tout hors d'usage.

Là aussi un parcours en dehors du lit de l'Arize aurait permis d'assurer la pérennité de l'ouvrage et l'économie d'argent public.



Crue du Salat de 1983. Photo prise en phase de décrue, vu les bois posés **sur** les restes de la passerelle.

Des crues de ce type ont un retour statistique de 50 ans. Celle-ci a emporté la nef de l'église romane de Salau et d'importantes portions de la route entre Seix et Salau.

La conduite des eaux usées n'aurait certainement pas résisté.

Du coût de fonctionnement et d'exploitation.

Le SMDEA affirme que le coût de fonctionnement du PR de Campoursi va atteindre 6000 euros contre 500 pour le projet de passage dans le lit du Salat :

Le PR de Campoursi va desservir approximativement 15 logements avec environ 30 équivalents habitants.

Avec une consommation de 200 l/jour/personne, ce qui est beaucoup, nous obtenons 6000 l/jour.

Selon les données disponibles sur internet une pompe de refoulement de 1250 W débite 11 l/sec sur une hauteur de 12 m alors que la hauteur de refoulement sera de 7 m pour passer la rue du Fons de Seix, de 3 m pour passer les ponts (voir pièce jointe n°6).

Elle fonctionnera donc 9 minutes et 6 secondes par jour pour relever ces 6000 l.

En une année elle va fonctionner 55 heures et 20 minutes. Elle consommera 69,12 kWh.

Au prix de 0,15euros /kWh nous obtenons 10,36 euros de consommation annuelle. S'ajoute à ceci le prix de l'abonnement : 54,45 euros ce qui nous donne un **total de 64,81 euros**.

Il nous reste donc **pour l'entretien 5935,18 euros**.

Tarifs pour les prestations PONCTUELLES d'entretien			
INDIQUER LE NOMBRE DE PRESTATIONS COMMANDEES			
PRESTATIONS INDIVIDUELLES		Montant TTC	Prestations demandées
P2	Vidange fosse septique / fosse toutes eaux ≤ 3000 l	129,34	
P3	Vidange bac à graisse ≤ 500 l	114,26	
P4	Nettoyage et entretien sur microstation	103,71	
P5	Nettoyage du décolloïdeur	37,66	
P6	Nettoyage et entretien poste de relèvement	125,65	
P7	Hydrocurage des canalisations de transit	23,21	
P8	Hydrocurage des canalisations du système de traitement	36,93	

Avec la somme restante il est possible d'assurer **47,23 nettoyages et entretien** de poste de relèvement par année à 125,65 euros chacun !

Nous pouvons avoir des doutes sur le sérieux des chiffres avancés par le SMDEA !

Risque de pollution

6 m³/j dans 293 760 m³/jour du débit du Salat égalent 0,002 % du débit quinquennal sec.

Même si le risque de défaillance d'**aucun des 5 PR** ne peut être exclu sur une courte durée (de l'ordre de quelques jours) les conséquences sur la rivière resteront très faibles.

Il est à noter ici que, vu les débits, même en période sèche, ce type de rivière tumultueuse permet une oxygénation suffisante pour métaboliser assez rapidement les matières organiques (absence d'algues filamenteuses). Ce sont par contre les pollutions bactériologiques qui posent un **problème sanitaire important pour les usagers de la rivière** : Canoë-kayak et baignade, en moindre mesure les pêcheurs.

La pollution domestique qui nuirait à la Loutre est encore une preuve de la totale absence de connaissances naturalistes de PRIMA.

La Loutre, se situant au sommet de la pyramide alimentaire souffre bien plus de la pollution chimique diffuse qui se concentre le long des chaînes alimentaires que de la pollution organique.

Remarques sur le dossier d'incidences

L'ajout du pré-diagnostic d'ÉCOTONE a juste obligé PRIMA à retirer sa fausse affirmation du dossier d'enquête précédente où il prétendait que le projet n'aurait pas d'incidences du tout. Déjà il y a deux ans l'ONEMA avait pointé la vacuité de l'étude d'incidences :

Ces schémas ne permettent ni d'estimer les volumes, ni de connaître les surfaces potentiellement impactées.

Un dossier d'incidence d'environ 70 pages ne fait que citer des textes de référence ou copier/coller des documents issus du DOCOB, ZNIEFF. Aucune étude sérieuse des impacts potentiels n'est réalisée.

ÉCOTONE dans ses « Limites méthodologiques » explique clairement :

1.2.1. Etudes de terrain et limites méthodologiques

Jusqu'à présent, un seul passage de terrain a été effectué. Celui-ci a eu lieu le 21/05/2015 (Tableau 1).

Les inventaires de terrain se localisent, principalement, tout au long des murets qui longent la rivière du Salat (Figure 3) et sur les bancs de galets végétalisés. L'accès à cette partie de la zone d'étude peut s'effectuer à partir de rampe de débarquement située en aval de la zone d'étude rapprochée.

Toutefois pour y accéder et pour pouvoir effectuer convenablement les prospections nécessaires, le niveau d'eau doit être à un niveau bas, ce qui n'a pas été le cas le jour de la visite de terrain.

Par ailleurs, vu les conditions météorologiques de ce printemps, avec de fortes pluies en plaine et de la neige en montagne, et par suite avec la fonte des neiges, les conditions de terrain n'étaient pas réunies pour effectuer convenablement les inventaires naturalistes. De plus, il faut signaler que les indices de présence (les fèces) du Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*), qui sont toujours déposés sur des rochers, des bouts de bois émergeant de l'eau, sont très friables et fragiles et que

Malgré les réserves d'ÉCOTONE, PRIMA-SMDEA n'hésitent pas à affirmer :

En 2008, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature mentionne le **Desman des Pyrénées en tant que «Vulnérable »** dans la liste rouge mondiale des espèces menacées de disparition. La liste rouge des mammifères de France métropolitaine de 2009 le classe dans la catégorie « Quasi menacé ».

Cette espèce constitue l'un des **principaux enjeux faunistiques sur la zone d'étude** (selon pré-diagnostic ECOTONE).

⇒ **Le projet s'est associé aux prescriptions de ces dispositions puisque les espèces sensibles du Salat ont été prises en compte dans l'établissement du projet.**

Un **pré-diagnostic faune-flore** a notamment été réalisé afin de **réaliser un état initial** de l'environnement et dresser la liste des espèces potentiellement présentes sur le site d'étude. Un bureau d'études spécialisé s'est ainsi rendu sur site pour faire un pré-inventaire naturaliste, réalisé par un écologue.

Ce diagnostic confirme l'**impact positif des travaux sur les espèces en présence, avec une amélioration nette de la qualité de l'eau de rivière.**

Pour rappel, l'**amélioration de la qualité de l'eau, fait partie de l'un des quatre enjeux majeurs identifiés sur le site Natura 2000 et, en ce sens, contribue à répondre aux objectifs de conservation du site.**

Un pré-diagnostic n'est pas une étude permettant de réaliser un état initial.

ÉCOTONE a fait son pré-diagnostic dans des conditions qui ne permettent pas « d'effectuer convenablement les prospections nécessaires » et uniquement sur le projet de la conduite dans le lit du Salat.

L'impact positif des travaux de l'amélioration nette de la qualité de l'eau de la rivière est exactement le même pour le projet passant par la terre ferme !

Parmi les espèces protégées, plusieurs se réfugient, soit pour se reposer le jour, soit en cas de danger, dans les anfractuosités présentes sur l'emprise des travaux de la conduite. Celles-ci seront bouchées ou détruites pendant et après les travaux.

Sont concerné pour le repos diurne le Desman et les amphibiens (Grenouille rousse et Crapaud accoucheur) et certains Chiroptères utilisant les anfractuosités de berges et des murs.

Les espèces qui se réfugient en cas de danger dans les anfractuosités ou cavités souterraines sont les reptiles (Lézard des murailles, Couleuvre à collier, Couleuvre vipérine, Orvet fragile, etc.) et aussi le Chabot qui se cache entre les cailloux en bordures de rivière.

Les travaux dans le lit et en berge du Salat provoqueront la perturbation intentionnelle et la destruction très probable d'individus d'espèces protégées. Le pré-diagnostic d'ÉCOTONE l'évoque très clairement en page 13.

L'étude d'incidences Natura 2000 de PRIMA-SMDEA s'efforce à minimiser au maximum les impacts. Elle nie toute modification de la morphologie et du faciès d'écoulement du cours d'eau (pages 79 à 85).

La conduite bétonnée à l'embouchure de l'Esbintz va réduire le chenal d'écoulement actuel et le dévier en direction de la Maison du Haut-Salat et de l'îlot en aval. L'îlot arasé ne pourra plus se reconstituer (Groupement euro-sibérien annuels des vases fluviales CB 24.52), voir pièce jointe n° 6.

La réduction de la section mouillée du lit du Salat de 10 % va augmenter la vitesse de l'écoulement d'approximativement 10 %. Vu que l'énergie augmente avec le carré de la vitesse, l'énergie du courant sera 21 % plus élevée et modifiera obligatoirement la morphologie du cours d'eau.

La suppression de la bande d'eau peu profonde en bordure du Salat par le cheminement piétonnier éliminera cette zone d'alimentation privilégiée du Chabot et du Desman.

L'argument du faible linéaire que représentent les 230 m du projet est fallacieux.

La rive droite du Salat au niveau du bourg est artificialisée sur 718 m.

La rive gauche, sauf depuis la mairie jusqu'aux Bains, est le seul passage permettant la continuité écologique, particulièrement pour le Desman.

Le tracé par la terre ferme est le SEUL projet qui ne perturberait pas et ne détruirait pas des habitats et des espèces protégées pour un résultat identique!

Nous exigeons que plusieurs solutions alternatives en dehors du lit de la rivière et leurs coûts respectifs et détaillés soient élaborées par un bureau de génie civil indépendant du SMDEA.

Aspect paysager

En page 25 du dossier de présentation le futur ouvrage nous est montré par un seul trait rouge fin sur fond photographique de très petite dimension. **Il est absolument impossible de se rendre compte de l'impact visuel futur de l'ouvrage.**

Un photomontage à partir d'exemples réels est indispensable. La dimension et la couleur des blocs montrés en page 86 laissent craindre le pire.

Le projet se situe dans le périmètre de protection de l'Eglise de Seix et de la Maison Forte, inscrites aux Monuments Historiques.

Les nouveaux ouvrages prévus ne vont pas modifier profondément l'environnement du site d'un point de vue paysager. Aucun impact paysager notable n'est donc à prévoir.

Pour une intégration paysagère optimale, il est prescrit que les enrochements soient réalisés avec des **pierres de nature similaire aux murs de soutènement des berges du Salat** (type moraine, grès), dans les couleurs grisées (type pierre basaltiques).



Compte tenu des difficultés à trouver des moraines dans la région, il est prévu de réaliser les enrochements avec les pierres photographiées ci-dessous :

Toutes les mesures seront prises pour que leurs dimensions et leur litage soient le plus proche possible de l'existant, dans la mesure des possibilités techniques, les enrochements devant assurer une consolidation pérenne (enrochements de taille homogène et de calibre 1m³ projetés).

Il faut un sacré culot pour prétendre qu'aucun impact paysager « notable » est à prévoir.



La prétendue absence de moraines est un autre mensonge, caractéristique de ce dossier .

Les pierres roulées de type granitoïde en provenance de Turguilla/Vallée d'Ars se trouvent en grande quantité en début de la vallée du Garbet en remontant 1 à 2 km après Oust dans les moraines de front laissées par le glacier d'Aulus.

Photomontage : la couleur des pierres est plus grise que la réalité (voire exemples ci-dessus).



État actuel en comparaison. Le Château et l'Église sont des monuments inscrits.

Nous constatons l'absence d'un avis de l'architecte de bâtiments de France.

On peut constater sur cette photo la dimension, la couleur et le litage des pierres ayant servi à la construction des murs.

Ils n'ont rien à voir avec les gros blocs de 1m³ de calcaire ocre prévus, qui sont contraires à ce que demande le PNR.

La photo a été prise lors d'une de ces nombreuses petites crues du mois de mai et de juin lors d'orages poussés par



le vent du sud et qui font massivement fondre les névés. On y voit que le niveau de l'eau passe rapidement à 1 m au-dessus du niveau normal.

La crue de 1983 qui avait éventré l'église de Salau a eu lieu début octobre en période d'étiage. L'eau avait atteint le haut du mur situé devant les bains au quai Borde-Pages.

Ces crues violentes sont fréquentes sur le Salat. Une tous les dix à quinze ans en moyenne.

L'ouvrage, comme il est conçu ne pourra résister.

Les blocs d'enrochement, à peine fixés par l'arrière avec du béton de tranchée, situés au niveau de l'eau seront vite décollés par l'action du gel-dégel quasi quotidien en hiver.

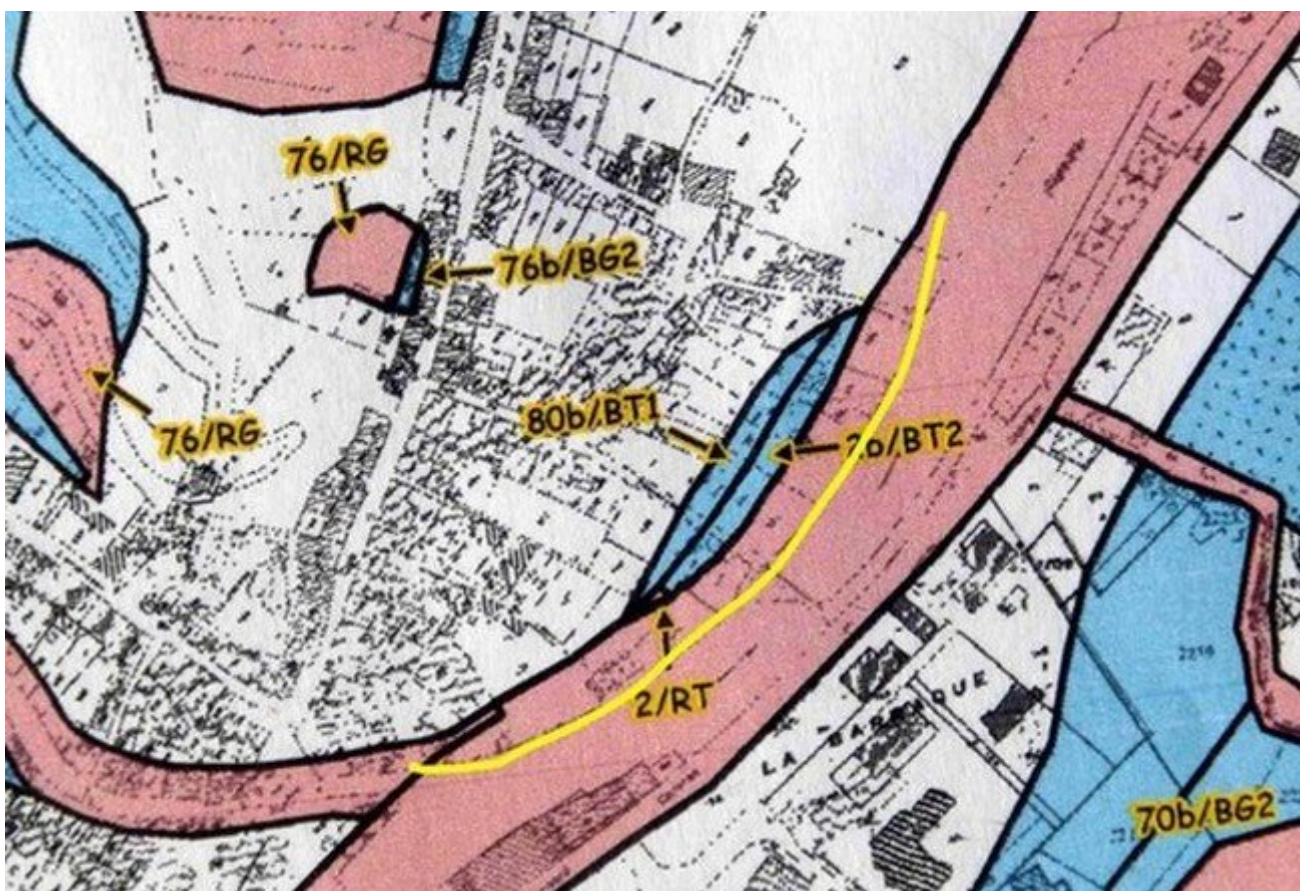
À la première crue un peu sérieuse certains blocs seront inévitablement arrachés laissant l'eau s'engouffrer dans le matériau de remplissage meuble. La conduite, privé de son support, ne résistera pas longtemps. Les eaux usées de Seix retrouveront rapidement le chemin de la rivière.



octobre 1983

Le village de Salau ou ce qu'il en reste

Le PPRN-inondation (Plan de Prévention de Risques Naturels) était à l'enquête publique en septembre 2014. Bien que pas encore signé, il modifie les zones constructibles en zones inondables. **TOUT le projet**, y compris une grande partie de la prolongation depuis la Passade de Siguer vers la rue du Pont Neuf se situe en zone inondable.



En rose : zone inondable

Ligne jaune : tracé du projet

Tableau comparatif :

À la demande de la DDT un tableau comparatif a été produit par le SMDEA :

	Passage en berges du Salat	Mise en place de postes de refoulement
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> - Suppression définitive de tout rejet direct d'effluent non traités au milieu naturel (Pas de risque de rejet ponctuels directs d'effluents dans le cours d'eau) - Résistance de la canalisation en cas de crues Ne peut pas être garanti - Facilitation du raccordement des riverains dont les sorties d'eaux usées sont situées côté rivière - Continuité de service assurée en permanence Sauf en cas de forte crue 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de travaux en berges du Salat et donc impact nul sur les espèces en présence <p>Risque de rejet extrêmement faible</p> <p>Aucun risque lié aux crues</p> <p>2 à 3 riverains concernés au maximum</p> <p>Continuité de services assuré quasi en permanence</p>
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés pour travaux en berges du Salat - Procédures administratives d'autorisation <p>Destruction d'espèces protégées et d'habitats communautaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés voire impossibilité d'entretien des postes (notamment au niveau du Campoursi) Parfaitement faux ! - Risques de déversement d'effluents en cas de disfonctionnement du poste de relevage toujours présents (déversement par trop-plein vers le Salat) <p>Risque très faible. Le même que sur les 5 autres postes prévus en bordure des cours d'eau. (énergie, télécommunication, renouvellement de matériel électromécanique...)</p>
Montant estimatif des travaux (€ HT)	107 546 € HT + 97 000 € HT (terrain privé en aval)	124 575 € HT Pas détaillé, largement surévalué
Coût de fonctionnement et d'exploitation annuel (€ HT)	500 € HT	6 000 € HT idem
Coût total annuel (amortissement de 20 ans) (€ HT)	10 727 € HT	12 228 € HT idem

En rouge : nos ajouts et corrections

Ce tableau ne prend pas en compte le projet que nous avons proposé lors de l'enquête publique précédente :

Le projet par la terre ferme du tableau comparatif est le premier projet proposé par le SMDEA et écarté en raison des « difficultés rédhibitoires accessibilité » et qui comportait deux postes de refoulement. (voir ci-dessous annexe 1)

L'en tête du tableau comparatif en haut à droite mentionne clairement:« Mise en place de postes de refoulement »

Il y a donc trois propositions à comparer :

1) – passage dans le lit du Salat et passage en terre ferme depuis la Passade de Siguer jusqu'à la rue du Pont Neuf sans PR, dans la colonne de gauche.

2) – PR à Campoursi et PR en bout de la Passade de Siguer dans la colonne de droite.

3) – PR à Campoursi et ensuite conduite en terre ferme de la maternelle jusqu'à la Passade de Siguer et ensuite jusqu'à la rue du Pont Neuf qui selon le dossier serait déjà en place. Par contre nous n'avons pas trouvé les regards sur son trajet. (voir page 4) (pièce jointe n° 9)

Le projet n° 3 que nous proposons se limite à un seul PR à Campoursi dimensionné pour une trentaine d'équivalents-habitant, donc de taille réduite. Selon le barème de Vieilleville cité plus haut, il faut réduire le coût annoncé par le SMDEA de 20 000 euros.

$124\ 575 - 20\ 000 = 104\ 575$ euros.

Dans tous les cas de figure et même avec les chiffres fournis par le SMDEA le projet proposé par nous est le moins coûteux en ce qui concerne l'environnement, le paysage et les finances publiques !

Le faible risque de dysfonctionnement ponctuel d'un PR est largement compensé par le risque réel de destruction de la conduite en cas de crue.

La question qui se pose est de savoir pourquoi le SMDEA s'obstine depuis des années à vouloir forcer le passage par le bord de la rivière.

Il porte en cela la responsabilité d'avoir causé inutilement la pollution du Salat par les eaux usées de Seix, alors que les travaux, en choisissant une solution de bon sens, auraient pu être terminés depuis longtemps !


Pour toutes ces raisons (et il y en aurait encore beaucoup d'autres) nous vous demandons de donner un avis défavorable pour ce projet néfaste pour l'environnement, le paysage et les finances publiques.

Pour le Comité Écologique Ariégeois Pour Le Chabot

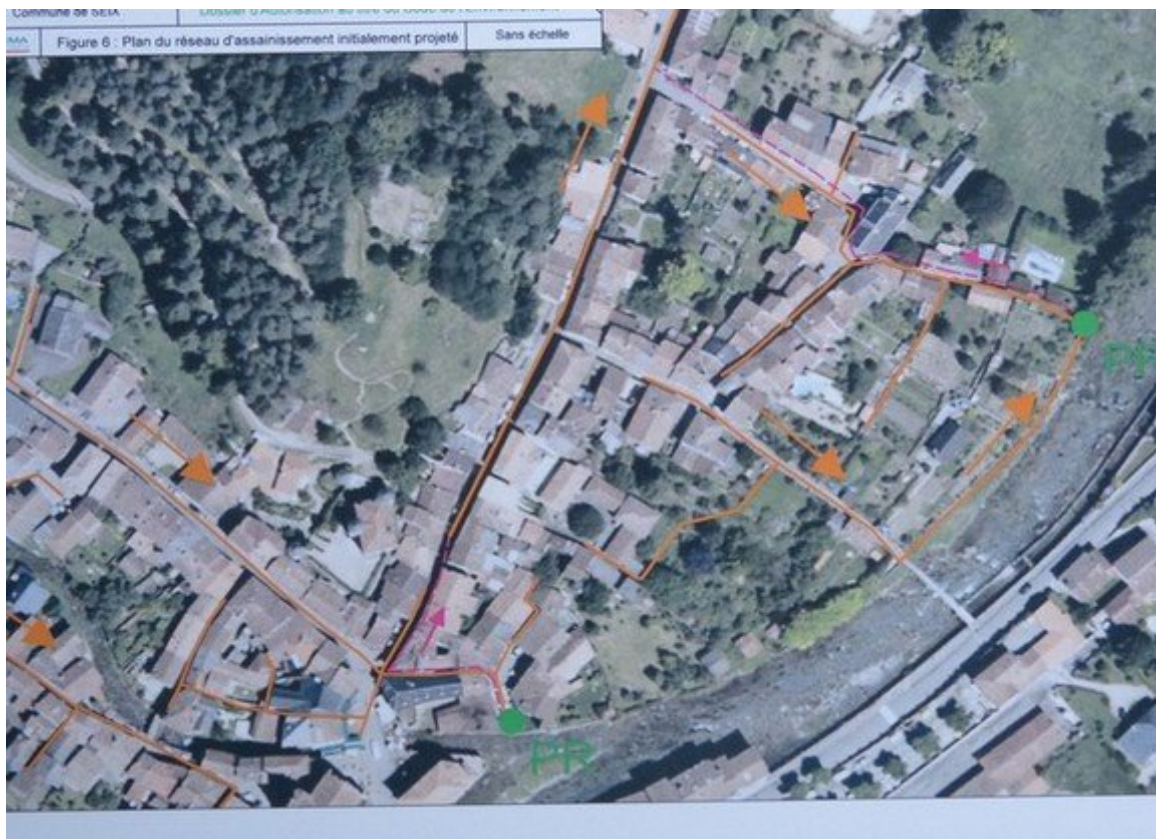
Le président
Daniel Strub

Le président
Bernard Denjoie



Bernard Denjoie


Annexe I



Les cheminements avaient déjà été prévus à peu près comme nous le proposons. Il est bien visible que les terrains traversés ne sont pas occupés par des jardins ou des constructions.

Projet actuel : une conduite de refoulement est bel et bien prévu (traits violets) qui traverse le pont de l'Esbintz par l'extérieur aval de la voûte. *Voir ci-dessous : (voir aussi pièce jointe n° 9 et 10)*



Emplacements des postes de refoulement (PR)

PR Chemin du Mouli



Emplacement PR

Ruisseau d'Esbintz

PR Quai Borde-Pages



Emplacement PR

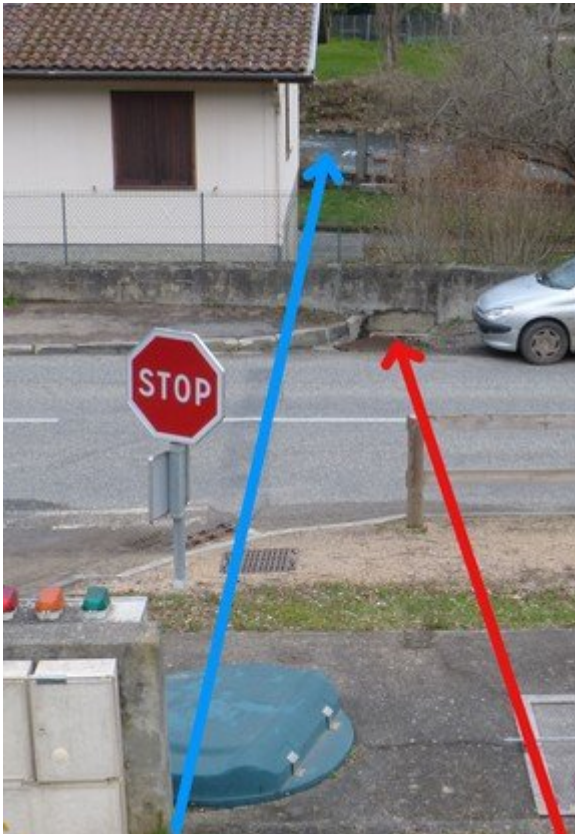
Ce PR risque de condamner l'accès (travaux, pompiers, secours) aux bains et à la maison derrière la grille sauf s'il existe des modèles qui tolèrent la surcharge de véhicules lourds.

PR Campoursi



Emplacement PR

PR Route de la Barraque



Rivière Salat



Bouche d'égout avec sortie côté Salat

PR de la Rue du Pont Neuf

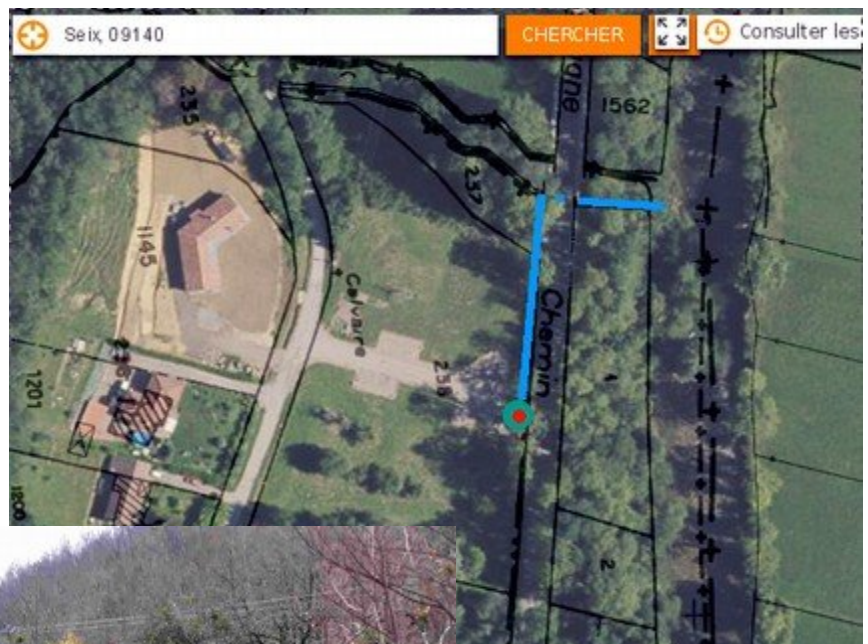


Le Salat est à 80m sur la droite

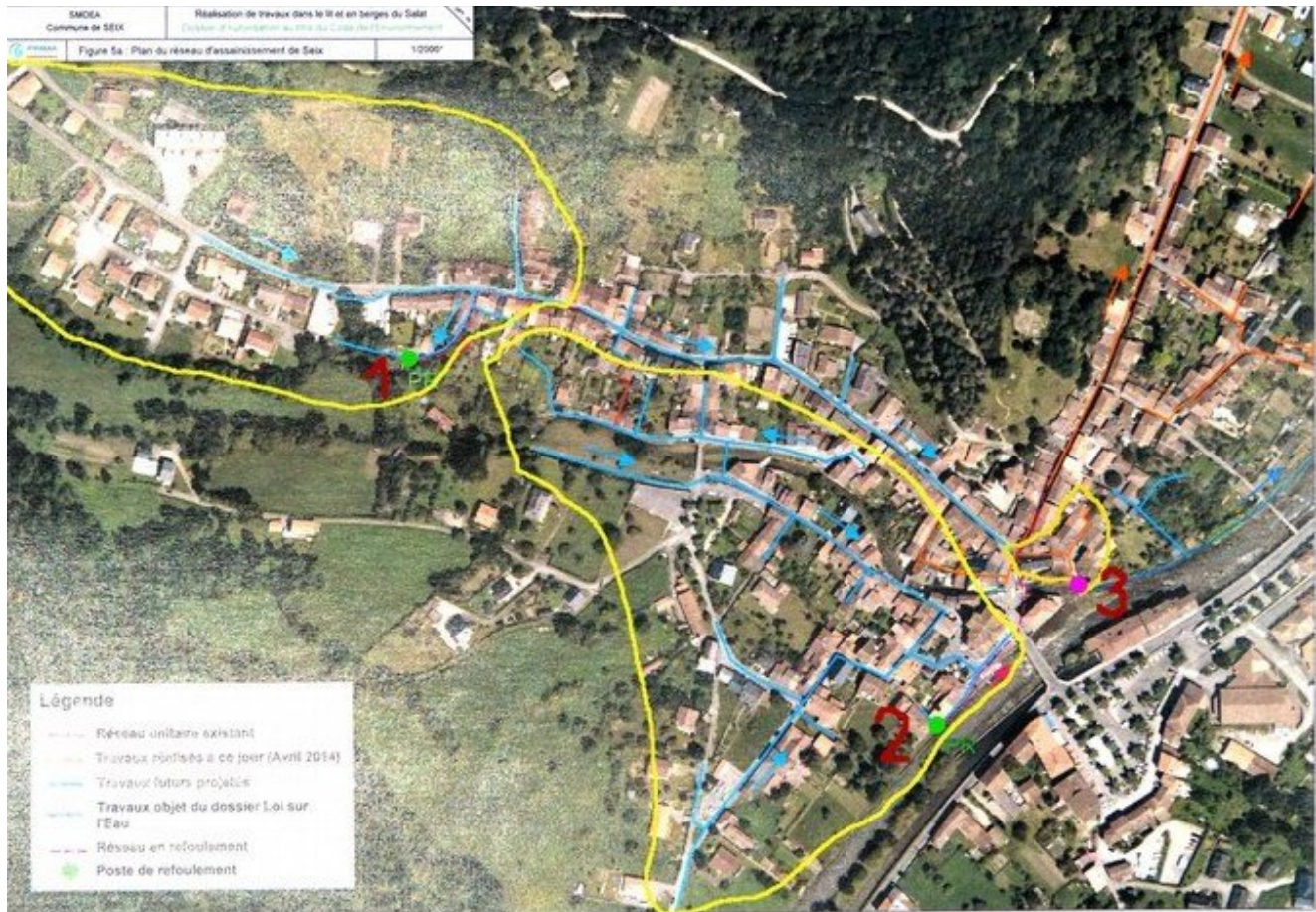
Ruisseau de Baubère

PR de Campagne d'en Haut

En bleu : l'écoulement vers le Salat en cas de disfonctionnement



Pièce jointe n° 2



Périmètre de desserte (en jaune) des PR de :

- 1) Chemin du Mouli (point vert)
- 2) Quai Borde-Pages (point vert), qui pourrait aussi recevoir tout l'assainissement de la rue Clemenceau par une conduite longeant le pont de l'Esbintz.
- 3) Campoursi (point violet)

Pièce jointe n° 3

Extrait de l'arrêté de permission de voirie du Conseil Général de l'Ariège :

CHAPITRE V - CONDITIONS TECHNIQUES D'EXECUTION DES OUVRAGES SOUS LE SOL DU DOMAINE PUBLIC

(Articles R 141-13 à R 141-21 du code de la voirie routière)

Article 82 - PROFONDEUR DES TRANCHÉES

Les canalisations ou conduites doivent être posées, sauf dérogation mentionnée dans le titre ou l'accord d'occupation, de façon que la distance entre la génératrice supérieure de la conduite ou de sa gaine et la surface du sol soit au moins de :

- 0,80 m sous chaussée,
- 0,60 m sous trottoir et accotement.

Pour des raisons d'encombrement, de structure de chaussée, des contraintes complémentaires justifiées pourront être décidées après concertation avec les intervenants.

Pièce jointe n° 4

Le Pont Neuf

Ci-contre :

Le béton récent du trottoir cache la conduite de refoulement en provenance du PRC*Ci-contre :*



L'épaisseur du tablier bien plus petite que celle du pont du village.

Le pont sur le Saurat qui desservira la future STEP de Tarascon



Pièce jointe n° 5

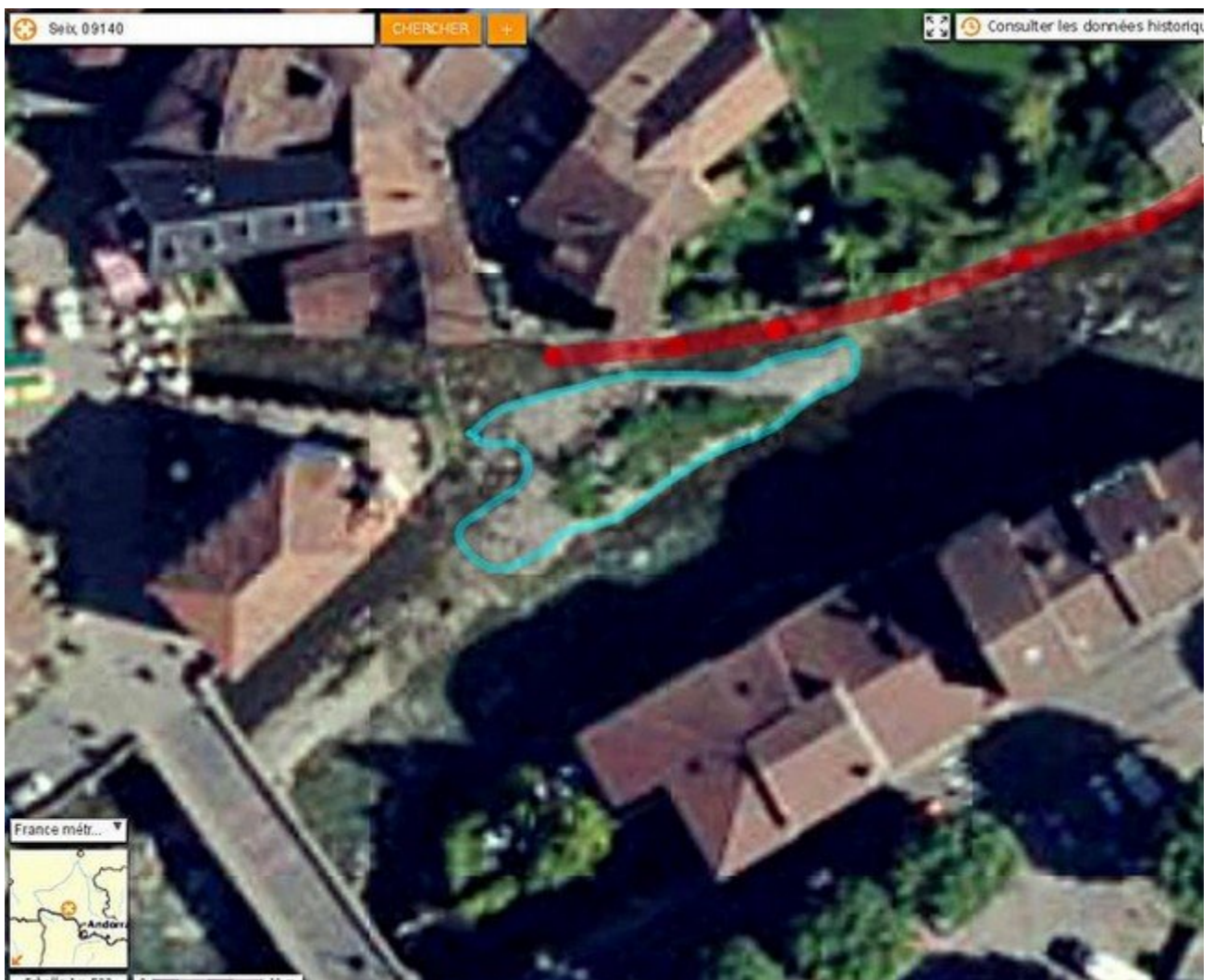
Hauteur de refoulement de 7m

En bas :

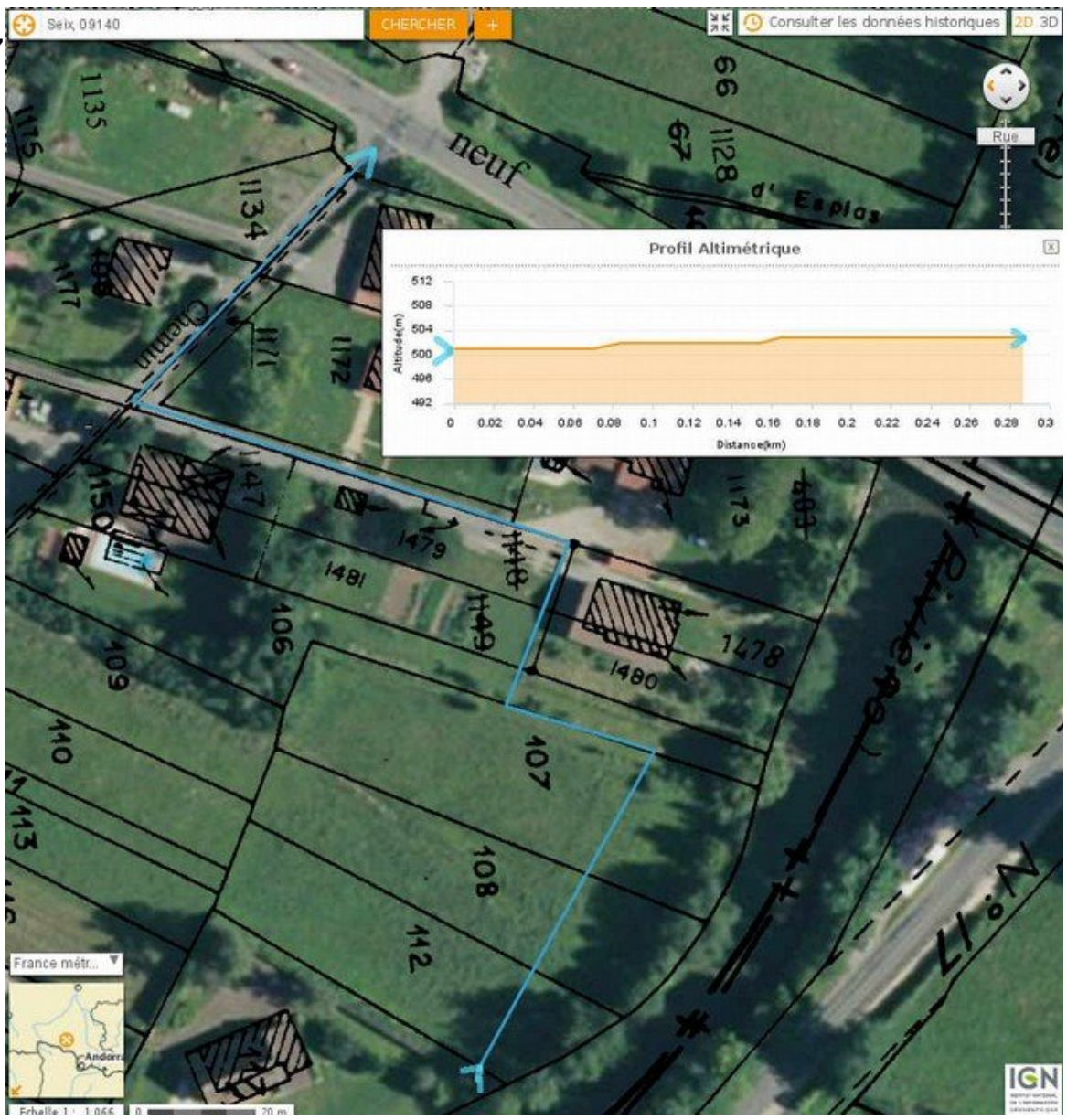
Pièce jointe n°6

En bleu : contour de l'habitat d'intérêt communautaire
Groupement euro-sibérien
annuels des vases fluviales
CB 24.52 – (Rivières avec
berges vaseuses)

En rouge : l'emprise du
chemin piétonnier



Pièce
jointe n° 7



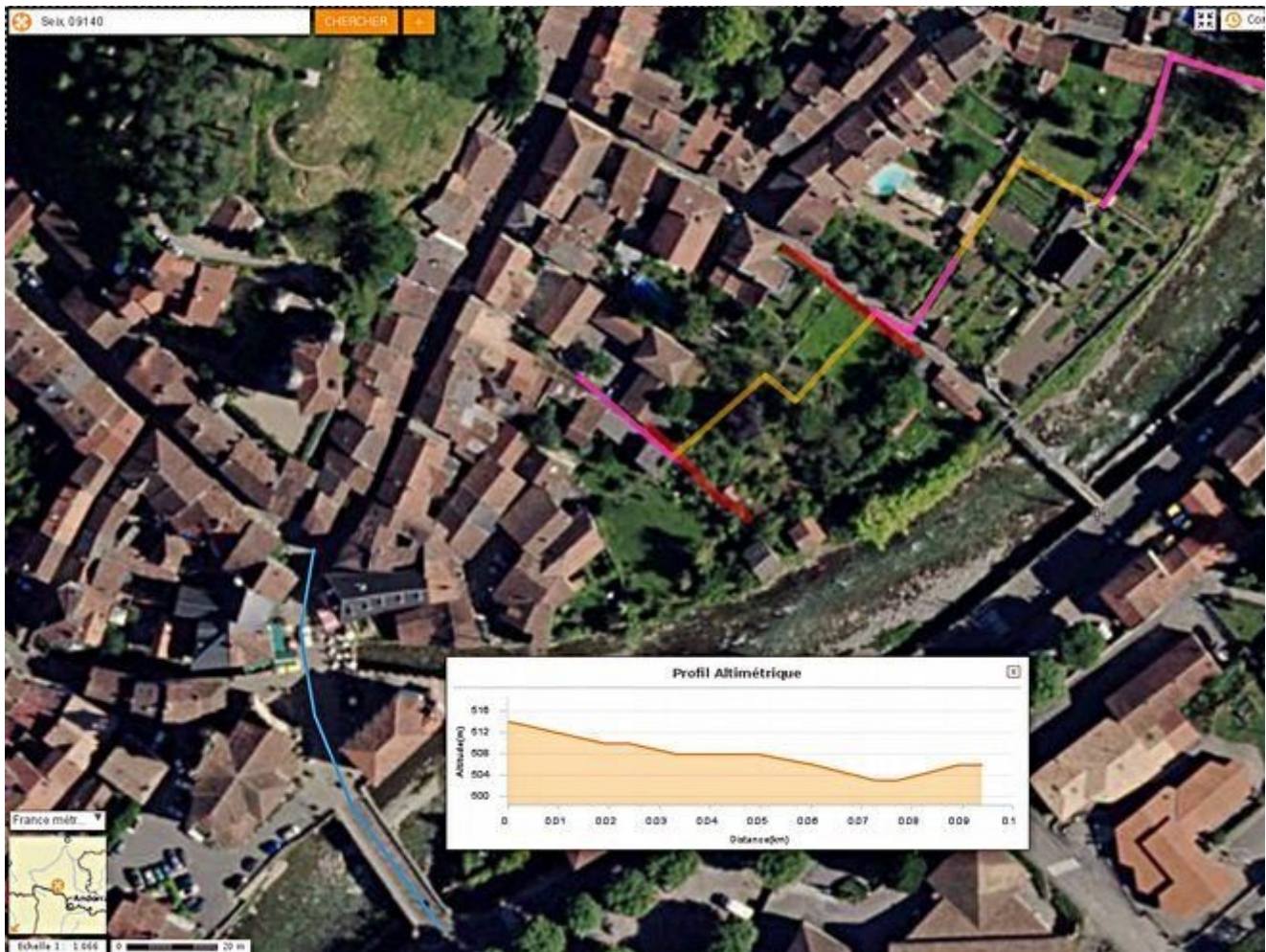
Pièce jointe n° 8 : point bas devant l'église au niveau des deux personnes



Pièce jointe n° 9 :

proposition du CEA pour le cheminement de la conduite.

D'autres cheminements plus rectilignes sont certainement possibles. Celui qui suivrait la limite de la zone inondable serait probablement le plus adapté.



En rouge les murs avec portes ; en rose passage sur l'emprise de la voirie communale ; en jaune passage sur du terrain privé (?).

En bleu clair à gauche le tracé du profil altimétrique depuis la boulangerie en passant devant l'église et par le pont. Le creux de la courbe correspond au lit du Salat, le pont n'est pas pris en compte par Géoportail.

La pente semble être suffisante pour un passage par le pont en gravitaire.

Pièce jointe n° 10 :

La conduite des eaux usées est déjà en place derrière la terrasse du café à quelques mètres de l'Esbints



Ci-dessous la partie amont de la voûte du pont sur l'Esbints avec en premier plan les poutrelles de la terrasse du café.

La conduite pourrait y passer sans être visible.

